



Inspection N°2-058

Certificat d'accréditation

N° : 2-058 Rév 01

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

EURL OIL TEST

Adresse : 314 Logements, Local n° 01, Hassi-Messaoud 30500
OUARGLA - ALGERIE

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'Inspection conformément à la norme ISO/IEC 17020 : 2012 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

La Directrice Générale

Date de prise d'effet : 04/08/2025

Date de fin de validité : 01/03/2026

BOULSNANE Wafa



Date d'octroi de l'accréditation initiale : 02/03/2023

ANNEXE TECHNIQUE REV 01

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : EURL OIL TEST

Adresse : 314 log local n°01 hassi messaoud 30500, OUARGLA

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/IEC 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type A) dans les domaines :

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services

- Produits et composants industriels (Contrôle non destructif) :(PT/MT) ;
- Contrôle des Appareils de levage (APL).
- Contrôle des Appareils et installations électriques (APE).

d'inspection de tierce partie indépendante

SITE CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">• Siege : 314 log local n°01 hassi messaoud 30500, OUARGLA.• Tel : 0661 15 63 73 / 0666 21 29 24• Fax :• Email : www.oil-test.dz contact@oil-test.dz / technical@oil-test.dz
---------------	--

Date de prise d'effet le : 04 août 2025

Date de fin de validité le : 01 Mars 2026

Pour le Directrice Générale et par délégation
Chef de Département inspection
BENNACEUR Massinissa

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émis

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine Général : 1. Produits et Composants Industriels				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, Spécifications techniques
1.1 Contrôle Non Destructif (CND) des assemblages soudés des Équipements et installations Industriels.	Contrôle par Ressuage (PT)	- Contrôle non destructif, en cours de fabrication, en exploitation, après réparation, contrôle périodique.	- Torche - Luxmètre - Pyromètre - Loupe	- ASME BPVC-2021 SE 165 - ASTM-E 165 - Procédure interne PRO-14 Rév 00
	Contrôle par Magnétoscopie (MT)	- Contrôle non destructif, en cours de fabrication, en exploitation, après réparation, contrôle périodique.	- Aimant permanent - Luxmètre - Pyromètre - Indicateur d'induction - Témoin BERTHOLD	- ASME BPVC-2021 SE 709 - ASTM-E 709 - Procédure interne PRO-15 Rév 00
Domaine Général : 2. ÉLECTRICITÉ				
2.1 Contrôle des appareils et installations électrique	Contrôle visuel (VT) et prise de mesure	- Inspection périodique	- Mégohmmètre - Mesureur de terre - Pince ampérométrique - Multimètre numérique	- Décret n° 01-342 - Décret exécutif n° 21-261 - Décret n° 91-05 - NFC 15 /100 - NFC 13/100 - NFC 13/200 - Procédure interne PRO-12 Rév 00

Domaine Général : 3. Levage

<p>4.1 Contrôle des appareils de Levage (APL) Équipement de travail, Appareils et Accessoires de levage, fixes, mobiles sur site -Appareils à charge suspendue (ponts (Pont roulants, grues, Treuils .</p>	<p style="text-align: center;">Control Visuel Contrôle non destructif CND</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection sur chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Pied à coulisse - Lunette - Torche - Mètre à ruban 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°91-05 - Du19.01.1991 - ISO 4308 - ISO 4310 - ISO 9927-1 - ISO 16625 - BS EN 1492-1.2 - BS EN 818-1 - BSEN13414-1.3 - BS EN 13889 - BS EN 13157 - BS 7121 - BS EN 3551 - Procédure interne PRO-13 Rév 01
<p>4.2 Contrôle des appareils de Levage (APL) Équipement de travail, Appareils et Accessoires de levage, fixes, mobiles sur site -Appareils à charge portées (chariots élévateurs, Chariots télescopiques.</p>	<p style="text-align: center;">Control Visuel Contrôle non destructif CND</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection périodique - Inspection sur chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Pied à coulisse - Lunette - Torche - Mètre à ruban 	<ul style="list-style-type: none"> - ISO 3691-1 - BS 5639 - ASME B 56.1a - Procédure interne PRO-13 Rév 01

Responsable d'accréditation
M. TACHRIFT Idriss